

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 27 JUIN 2023

## Annexe de "La Vie Annaysienne"

**Présents :** M.M. TERLAT Yves – MOREN Michèle - DANCOISNE Albert – DUPAYAGE Angèle – FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine – PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique – SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe – ROBIDET Didier – DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle – DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louissette – CAMPÉL Pascal - KUSNIREK David – SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

**Excusés :** M.M. HONORE Béatrice (pouvoir à Yves TERLAT) – DERISBOURG Alexandre (pouvoir à Philippe THUMEREL) – DRUELLE Claude - CHRISTMANN Chantal – Arlette CORTES (pouvoir à Bernard BIDAULT)



### Débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision du PLU

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 28 février 2017 et qu'un arrêt de projet du PLU a précédemment été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 21 mai 2019. Cet arrêt de projet ayant été contesté par les personnes publiques associées (Services de l'Etat et Chambre d'agriculture en particulier), la commission municipale a repris ses travaux (contrainte dans le temps par la crise sanitaire liée au COVID) et présente un nouveau projet d'aménagement et de développement durable à l'assemblée. Le document présenté est issu des réflexions de la commission PLU qui s'est réunie à plusieurs reprises pour établir le diagnostic communal et réfléchir aux enjeux de développement du territoire.

*Sur les 293 logements à construire avant 2035, M. le Maire fait remarquer que deux communes de l'agglomération (Annay et Vimy) sont sous le seuil du nombre de logements sociaux exigés par la loi Solidarité Renouveau Urbain, ce qui engendre depuis deux ans une pénalité financière pour la commune. Les projets d'urbanisation (Bois de Mottes) intègrent ce rattrapage nécessaire. M. le Maire trouve dommageable que les opérations conduites par les mandatures précédentes, n'aient pas anticipé ce besoin en logements sociaux (rénovation du quartier de la Cité Leclerc), par ailleurs, il pointe la difficulté des bailleurs sociaux à tenir leurs engagements de construction. Pour exemple, la barre de logements à l'angle des rues Mattéi et de Lille qui a été rasée et la reconstruction tarde malgré un permis de construire en date de juillet 2021. M. Bidault rappelle les engagements d'urbanisation avant 2014, conduit par l'équipe majorale dont il faisait partie. M. le Maire conteste car le projet initié au Maresquai n'était constitué que de logements privés. M. Kusnerek insiste car les projets conduits avant 2014 intégraient davantage de logements sociaux. M. le Maire rappelle que s'il parle du quartier des gabions dont des terrains agricoles ont été cédés à Pas de Calais Habitat pour un tarif moindre, ils ont été revendus par ce même bailleur à des particuliers pour y construire des logements privés en faisant une plus-value.*

*Sur le document présenté autour de la RD 164, M. Bidault dit que des terres seront reprises aux agriculteurs pour faire de l'environnement. M. le Maire le contredit car les boisements existants vont être conservés : il s'agit du projet de la trame verte qui va du cavalier au rond-point de l'Arc de Triomphe en passant par le marais jusqu'à l'Euro Vélo. Il s'agit d'un cheminement doux qui sera créé le long de la RD164. Mme Sarapata, du Cabinet Urbycom, confirme par ailleurs la nécessité de boiser le pourtour de la zone économique pour faire « écran » avec les habitations à proximité.*

*M. le Maire rappelle la présentation, lors du conseil municipal du 30 mai par la société Log's, du projet possible de développement logistique sur le site actuel de Nortanking et la disparition possible, à terme, du PPR de Nortanking, ce qui serait une bonne chose pour Annay et Estevelles.*

*M. Kusnerek demande quel type d'espèces boisées sera planté. M. le Maire l'informe qu'il n'est pas l'heure de choisir les espèces qui seront plantées mais rassure sur le fait qu'elles seront locales et qu'il n'est pas de coutume sur Annay de planter des oliviers ni des palmiers. M. Kusnerek informe qu'il ne partage pas la vision de l'équipe actuelle. Mme Dupayage et M. le Maire font part de leur incompréhension car il a participé à ce projet durant au moins 13 ans : il n'y a pas de changement quant au projet sur cette zone.*

M. Bidault questionne sur le corridor écologique et de zone humide le long du canal de la Deûle. Mme SARAPATA lui confirme qu'il n'y a aucune incompatibilité et que dès lors qu'il y a de l'eau, il y a un corridor zone humide.

Concernant les questions de paysage et de patrimoine, M. le Maire rappelle le classement ZNIEF du cavalier et l'incohérence de l'avoir rendu constructible en permettant l'extension de la commune sur le Maresquai en son temps. M. Dancoisne rappelle que ce cavalier est sous mandat de gestion et de conduite par le conservatoire des espaces naturels régionaux.

L'arrêt de projet du PLU sera proposé au Conseil Municipal dans un délai minimum de deux mois.

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

## Périmètre délimité des abords (PDA) du camus haut protégé au titre des monuments historiques

L'assemblée a validé, à l'unanimité, le périmètre délimité des abords du Camus haut, récemment protégé au titre des monuments historiques, proposé par M. David BOUILLON, Architecte des bâtiments de France. Ce périmètre intègre la parcelle du Camus haut, les cheminements publics périphériques, l'ensemble du groupe scolaire Péri-Curie et le château d'eau.



## Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et espaces verts du programme immobilier de la société SOAMCO

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la rétrocession du programme immobilier « rue Charles Ramond » aménagé par la Société SOAMCO dans le domaine public de la Commune au prix de 1,00 € HT.

M. le Maire précise que la société SOAMCO interviendra encore cet automne-hiver pour remplacer des plantations qui ont souffert de deux périodes de sécheresse.



## Convention CALL – Incorporation de nouveaux réseaux Opération SOAMCO « Rue Ramond »

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention d'incorporation des voiries du lotissement SOAMCO « rue Charles Ramond » dans les services publics d'eau et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.



## Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.



## Dispositif Conseiller Numérique France Services : renouvellement Contrat de Projet et Contrat de la Conseillère

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de renouveler la convention au titre du Dispositif Conseiller Numérique France Services ainsi que le poste de la conseillère numérique pour 3 ans. Le salaire de la conseillère sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 70%, la première année puis à 50% les deux suivantes.



M. Pascal CAMPTEL demande le nombre d'Annaysiens concernés et plus généralement un bilan de ce dispositif. M. Albert DANCOISNE répond qu'en moyenne 10 à 12 personnes sont reçues gratuitement grâce à ce dispositif sans compter les interventions de la Conseillère dans les activités de groupe, comme avec les séniors. Il précise qu'un suivi est réalisé via l'application APTIC, qu'un recensement rigoureux est effectué auprès de France Service et qu'un bilan pourra effectivement être transmis.



## Demande de subvention FAFA

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 10 000 € HT, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur, à la Fédération Française de Football pour l'installation d'éclairage LED sur le terrain d'entraînement.

*M. David KUSNIREK demande si le changement des mâts est lié à un problème de sécurité. M. le Maire répond que la commune a suivi les recommandations des techniciens concernant les mâts qui doivent répondre à des problématiques de poids des nouvelles installations mais que l'objectif premier est la continuité du plan de réfection de l'éclairage public et du passage en LED.*

*M. David KUSNIREK demande également si d'autres travaux sont prévus, au niveau du grand terrain et des bâtiments. M. le Maire signale que des achats de matériels comme des buts ou encore des filets pare-ballon vont être réalisés prochainement et qu'une étude est en cours concernant la réfection du terrain mais qu'il n'y a pas d'autres projets cette année.*

*Mme Louissette TAILLEZ indique que le reste à charge sera conséquent pour la commune et demande si cela posera problème. M. le Maire répond que non puisque la dépense de 27 994,60€ a été votée dans le budget primitif.*

## Banquet des aînés : recrutement du personnel de service

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés âgés de 70 ans et plus, prévu le 1er octobre 2023.



## Divers

*M. Bernard BIDAULT interroge sur la durée des travaux de la rue DEMEESTER. M. le Maire laisse la parole à M. Mustapha LAGRAGUI, du service urbanisme, qui signale que l'arrêt de circulation court jusqu'au 7 juillet, sous réserve d'une éventuelle prolongation. M. Bernard BIDAULT a entendu dire que la société NICOLLIN aurait des difficultés à accéder à cette rue pour le ramassage des ordures ménagères. M. Mustapha LAGRAGUI indique que l'information a été relayée et Mme Sandrine LEROY, DGS, précise que le problème est pris en charge et régulé par les services municipaux depuis 15 jours.*

*M. David KUSNIREK demande si les véhicules de la commune sont entretenus et où ? M. le Maire répond de manière affirmative et précise que pour certains, ils sont entretenus à Annay. M. KUSNIREK insiste pour connaître le nom du garagiste. M. le Maire s'agace et déplore que ce genre de questions, loin d'être déterminante dans la gestion de la ville, soit posée en Conseil Municipal. Il indique à M. KUSNIREK que la réponse aurait pu lui être apportée bien avant s'il en faisant tout simplement la demande en mairie.*

*M. Pascal CAMPEL demande des précisions sur les garanties complémentaires indiquées dans la décision concernant les assurances dommages ouvrages. M. le Maire répond que deux assurances ont dû être prises pour la salle de sport, et qu'à priori, il y a une erreur dans la synthèse envoyée aux conseillers. Il précise que Mme LEROY enverra la rectification et qu'elle sera présentée lors du prochain conseil à l'assemblée.*

*M. David KUSNIREK souhaiterait que lui soit envoyée la liste des intervenants qui ont effectué les travaux à l'école maternelle Péri il y a deux ans, il précise qu'ils seraient deux. M. le Maire lui dit que c'est inutile puisqu'il les connaît déjà. Il réitère aux membres de l'opposition qu'ils peuvent adresser leurs demandes en mairie entre les conseils afin d'avoir des informations quant au fonctionnement de ceux-ci.*

## Un conseil pour valider les projets urbains de la commune

Les élus viennent donc de proposer au conseil le projet d'aménagement et de développement durable de la commune pour les 10 ans qui viennent. C'est le document préalable au Plan local d'urbanisme qui sera présenté au conseil prochainement.

Il met l'accent sur la zone entre le canal et la Rd 164, abandonnée depuis de très nombreuses années, et que nous avons remis à l'ordre du jour. L'objectif principal est de renforcer l'activité par le canal. 400 m de quai peinent encore à être utilisés et l'un des projets de décantation de boues de draguage est refusé par les élus de notre groupe ! La question du devenir de ce site est donc à l'ordre du jour ; bien sur il y a cette question des deux entreprises qui ont déchargé des milliers de tonnes de déchets au mépris de toutes les règles ! Ceux-là devront répondre de leurs actes !

Il entérine les zones de projets d'habitation qui figuraient déjà dans l'ancien PLU et qui n'avaient pas été réalisées faute d'accord entre les différentes parties concernées. Ces zones de construction rectifient enfin le nombre de logements sociaux que la commune doit présenter.

Il offre une large place à la transition écologique par l'affirmation des corridors de bio diversité et de déplacements doux :

Maintien des espaces agricoles,

Cavalier minier entre la nouvelle cité du Maresquai et la cité Leclerc rendue à la nature,

Intégration de la voie douce de l'arc Nord passant par le cavalier et la RD 165,

et prise en compte du classement du CAMUS aux bâtiments historiques).

Un document important pour le devenir de la commune sur lequel les élus ont pu échanger. Il fait l'objet d'une communication aux différentes instances et bien sûr il est à la disposition de tous les habitants (renseignements en mairie).

Les élus de notre groupe continuent leur bras de force, d'une part pour la lutte contre les immenses dépôts à la gare d'eau et d'autre part pour exiger maintenant la rénovation du Camus, sans excès de coût et si la vérification de la solidité du bâtiment est prouvée. Ils rappellent l'engagement du représentant de l'Etat à mener des actions sur ce bâtiment, fin d'année ou début 2024 !

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

**Groupe de l'Union Annaysienne**

---

## Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) juin 2023

Dans le cadre du Plan local d'Urbanisme, un débat sur la concrétisation des orientations d'aménagement figurant au PADD a été proposé. En respect avec les lois, notre commune a défini des secteurs sur lesquels sont envisagés une restructuration ou un aménagement particulier dans le temps. Déjà validé en février 2017 à l'unanimité par le conseil municipal, puis contesté par les services de l'état et la chambre d'agriculture en particulier en mai 2019, ce nouveau document intègre l'inscription au monument historique du Camus Haut et les remarques faites à l'époque. On constate que les contraintes législatives resserrent régulièrement les possibilités en matière de constructions futures. Néanmoins, 8,5 hectares seront récupérés sur les terres cultivables dans les zones en projet du document. Demain bétonner sera plus difficile, il faudra respecter les périmètres cultivables car la loi « zéro artificialisation nette » prévoit leur protection totale à partir de 2050. Actuellement le point noir à Annay, est son nombre de logement social insuffisant au regard de la loi. Il manque 60 logements pour être conforme et arrêter de payer une amende annuelle de plus de 7000€ (en 2023). Avec la commune de Vimy, nous sommes les seuls à ne pas respecter ce quota dans le bassin minier. Il est plus que temps de se conformer aux règles en vigueur sous peine de faire vivre à nos enfants un futur difficile.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

**Groupe Rassemblement pour l'Avenir**